

Décision

Générale

colonial

Décision n° 581 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 581

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 avril 1962

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro

30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

La Commission chargée de faire subir les épreuves du Brevet Sportif Scolaire est composée comme suit: Président : __ M. Paule, Inspecteur de l'Enseignement Primaire, Chef du Service ; Membres : — M. Aucouturier, Commissaire à la Jeunesse et aux Sports ; — M. Lagree, instituteur à Djibouti ; — M. Parisse, instituteur à Djibouti ; — M. Hanhart, instituteur à Djibouti ; — M. Jouquin, instituteur à Djibouti ; — M. Stamm, instituteur à Djibouti ; __ M. Saillour, instituteur à Djibouti ; — M. Djama Youssouf, instituteur à Djibouti ; — M. Djama Roble ; — Frère Paul, instituteur à Djibouti. La Commission se réunira sur convocation de son Président